

## DÉMARCHAGE ET ARNAQUES !

### BON À SAVOIR...

- Le démarchage téléphonique sur la rénovation énergétique est **strictement interdit** depuis la loi du 24 juillet 2020.
- **En aucun cas, l'État, les collectivités locales (Région, Département, mairie), l'ADEME, l'Anah et bien-sûr l'ADIL ne démarchent directement les particuliers.** Une personne qui vous dit être envoyée par l'une de ces institutions doit immédiatement être suspecte !

### Les bons réflexes à avoir :

- **Ne communiquez jamais de données personnelles comme votre identifiant fiscal ou vos coordonnées bancaires...**
- Méfiez-vous d'une entreprise qui réalise un devis sans avoir visité votre logement.



**ATTENTION aussi aux courriers malveillants qui peuvent paraître officiels.**

**ATTENTION enfin aux sites internet qui semblent être des sites institutionnels mais qui sont bien des sites commerciaux.**



**CONSEIL GRATUIT,  
NEUTRE ET  
PERSONNALISÉ**

Si vous avez le moindre doute sur un site, un courrier, un appel téléphonique contactez-nous :

l'Agence d'Information sur le Logement (ADIL)  
du Loiret et d'Eure-et-Loir •  
Espace Conseil France Rénov'

**02 38 62 47 07**